

Chine

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Chine a diminué de 10 %, pour s'établir à 400 environ. La majorité des demandeurs viennent du Cameroun (200), d'Ouganda (59) et du Zimbabwe (33).

L'émigration des ressortissants chinois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % pour s'établir à 466 000 personnes en 2019. Environ 28 % d'entre elles ont émigré au Japon, 16 % au Royaume-Uni et 13 % aux États-Unis.

À la fin de 2020, la République populaire de Chine (RPC) comptait au total 463 405 ressortissants étrangers. Les trois premiers pays d'origine étaient la Corée (11 %), le Japon (10 %) et les États-Unis (10 %).

La RPC a introduit un guichet unique pour les demandes de permis de travail et de séjour. L'expérimentation du nouveau système a démarré à partir d'octobre 2020 à Beijing, Shanghai, Chongqing, Xiamen et Shenzhen. La Chine a également commencé à améliorer les procédures de demande de permis de séjour, notamment en permettant aux ressortissants étrangers de déposer des demandes de visa et de permis de séjour par e-mail ou courrier.

En mars 2021, la RPC a assoupli les critères d'admissibilité et introduit d'autres règles avantageuses pour les demandes de permis de travail à Shanghai. Ces mesures s'adressent plus particulièrement aux ressortissants étrangers exerçant une profession dans le domaine scientifique et technologique, aux spécialistes de l'innovation d'entreprise et aux experts. Les nouveaux critères exacts sont laissés à l'appréciation des autorités. Auparavant, ces candidats devaient être âgés de moins de 60 ans, justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle et être titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Ces changements cadrent avec l'objectif du gouvernement chinois d'attirer davantage de ressortissants étrangers hautement qualifiés, en particulier dans les domaines des sciences et de l'innovation.

La RPC est la première destination asiatique des étudiants d'autres pays et sa position dans la région est confortée chaque année. En 2019, plus de 260 000 étudiants se sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en RPC, soit 13 % de plus qu'en 2018. La RPC a cherché à attirer des étudiants étrangers, en particulier d'Afrique et des pays de ses nouvelles

routes de la soie, en proposant des bourses d'études. À l'heure actuelle, les étudiants africains représentent le deuxième groupe d'étudiants étrangers par région en RPC, après les étudiants asiatiques.

Bien que l'on ne dispose pas de chiffres sur les flux de travailleurs sous contrat déployés à l'étranger par la RPC, on sait que le stock de ces travailleurs à l'étranger a diminué. Selon le ministère du Commerce, le nombre de travailleurs à l'étranger a chuté, de 1 013 000 à 644 000 entre novembre 2019 et juillet 2020. Aucune reprise n'a été observée pendant l'été 2020 dans l'hémisphère nord.

Au début de la pandémie de COVID-19, l'entrée de ressortissants étrangers en possession de visas et de permis de séjour en cours de validité en Chine a été suspendue, ainsi que le transit sans visa et les politiques régionales d'exemption de visa. En février 2020, la Chine a prolongé automatiquement de 2 mois les visas et permis de séjour des ressortissants étrangers travaillant dans l'innovation d'entreprise et la recherche scientifique en Chine qui ont expiré avant la levée des mesures de maîtrise de la pandémie. À partir de mai 2020, la RPC a mis en place, successivement, une voie rapide pour les ressortissants de Corée, d'Allemagne, de Singapour, du Cambodge, d'Indonésie et de plusieurs autres pays afin de faciliter l'entrée en Chine pour des motifs professionnels impérieux et pour les voyages officiels. La Chine a progressivement élargi cette voie rapide à presque tous les pays.

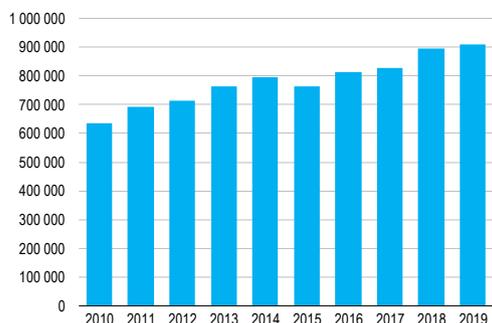
À partir de septembre 2020, les ressortissants étrangers munis d'un permis de séjour chinois en cours de validité pour travailler, pour des raisons personnelles et pour le regroupement familial ont été autorisés à entrer en Chine sans nouvelle demande de visa. En mars 2021, la RPC a commencé à faciliter l'obtention de visas pour les ressortissants étrangers vaccinés contre le COVID-19 avec des vaccins produits en Chine et qui prévoyaient de se rendre en Chine pour des motifs professionnels impérieux ou pour rendre visite à des parents.

Pour de plus amples informations :

<https://en.nia.gov.cn/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chine

Permis de résidence délivrés
(Source : Service National de l'Immigration)



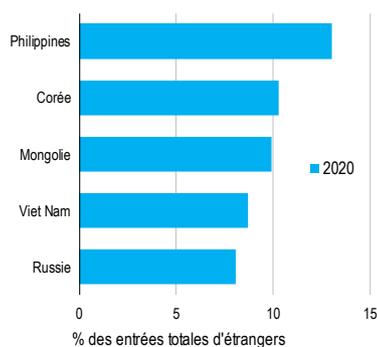
Migrations temporaires
(Source : ISU, HCR)

Éducation

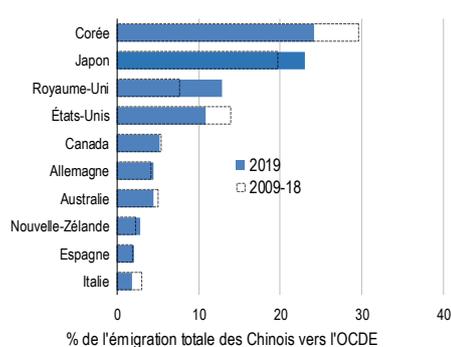
	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	201 177	+ 13%

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	354	- 10%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Chinois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)

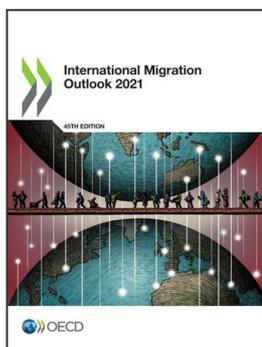


Composantes de la croissance de la population

	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.9	-0.4
Accroissement naturel
Solde migratoire net plus ajustements statistiques

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	59 507	-13.0	+0.4
Sorties (2020)	18 121	+19.7	+0.1



Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Chine », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/546b3378-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.